

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 21 octobre 2022 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 23 SEPTEMBRE ET 7 OCTOBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 23 septembre 2022. L'approbation du PV du 7 octobre est reportée à la prochaine séance.

1A. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - DOSSIER DISCIPLINAIRE – AUDITION DE L'AGENT – SANCTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas marquer son accord sur une sanction légère, blâme ou réprimande, à l'encontre d'un sapeur-pompier ; De transmettre le dossier au Conseil de zone et de convoquer le travailleur à la prochaine séance.

2. MP DÉSIGNATION ORGANISME AGRÉÉ POUR CONTRÔLE SÉCURITÉ DU MATÉRIEL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-028 et le montant estimé du marché "Désignation organisme agréé pour contrôle sécurité du matériel", qui s'élève à € 200.000,00, 21% TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-12 et au budget des exercices suivants.

3. MP ACHAT 12 ÉLAGUEUSES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 12 élagueuses à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BERGER COUVIN SPRL à 5660 Couvin pour le montant d'offre contrôlé de € 4.787,99, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

4. MP ACHAT 10 PC FIXES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 10 PC fixes au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit SHS COMPUTER sprl à 4480 Engis pour le montant d'offre contrôlé de € 7.819,94, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

5. MP SERVEUR DE SAUVEGARDE ANTI-HACK – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande d'un serveur de sauvegarde anti-hack au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit SHS COMPUTER sprl à 4480 Engis pour le montant d'offre de 4.235 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

6. ACHAT LUNETTES POUR ARI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande n° SDCO22/0875 pour l'achat de 9 paires de lunettes pour ARI pour 9 pompiers à la société Vandeputte SAFETY SA, Binnensteenweg 160 à 2530 Boechout, pour le montant de € 2.871,52, TVAC, en rectifiant le devis initial comme suit : Suppression des lunettes pour un agent démissionnaire – Suppression du traitement anti fog sur chaque paire ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-01.

7. MP ACHAT MATÉRIEL TRAVAUX ROCHEFORT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché « Transformation sanitaires et aménagements de sécurité au poste de Rochefort » aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit : Lot 1 (Sanitaires): LAURENT UYTENDAELE SPRL à 5580 Rochefort pour le montant d'offre contrôlé de € 12.532,59, 21 % TVAC - Lot 2 (Aménagements de sécurité): ETABLISSEMENTS LEBOUTTE ET COMPAGNIE SPRL à 6990 Hotton pour le montant d'offre contrôlé de € 363,67, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/723-60.

8. PERSONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION CAPORAL-POMPIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un caporal-pompier volontaire au poste de secours de Vresse-sur-Semois, à la date du 30 octobre 2022.

9. PERSONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION SAPEUR-POMPIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Cerfontaine, à la date du 30 octobre 2022.

10. PERSONNEL ADMINISTRATIF – INTERRUPTION DE CARRIÈRE – PROLONGATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder une prolongation d'interruption de carrière complète à un agent administratif, pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} janvier 2023.

11. RAPPORT TRIMESTRIEL – TRIMESTRE 2

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du rapport trimestriel du Commandant pour le 2^e trimestre 2022.

12. PROJET ORDRE DU JOUR CONSEIL 04/11/22

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone fixe l'ordre du jour du Conseil de zone du 4 novembre 2022.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

